



LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ

N° : 2022- ETS PH - 015

portant tarification pour l'année 2022

Foyer d'hébergement

157 rue des Commandeurs

73360 Les Échelles

N° Finess : 730790409

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

POLE SOCIAL
DIRECTION PERSONNES AGEES-PERSONNES HANDICAPEES
Service « Accueil en établissement
personnes handicapées et SAAD »
Place François Mitterrand
CS 71806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Christiane CARRIER

☎ 04 79 60 29 27

✉ christiane.carrier@savoie.fr

- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie législative – notamment articles L.314-1 à L.351-8 relatifs notamment aux dispositions financières et au contentieux ;
- VU Le code de l'action sociale et des familles – partie réglementaire – notamment les articles R.314-1 à R.314-149 et R.351-1 à R.351-41 ;
- VU Le courrier du 30 octobre 2021 par lequel la personne ayant qualité pour représenter le foyer d'hébergement a adressé ses propositions budgétaires et leurs annexes pour l'exercice 2022 ;
- VU La délibération du Conseil départemental en date du 17 décembre 2021 (budget primitif 2022 du Département) ;
- SUR Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du Pôle social du Département ;

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'à la publication d'un nouvel arrêté portant tarification, le prix de journée pris en charge par l'aide sociale départementale de la Savoie pour le Foyer d'hébergement, géré par la Croix-Rouge française, est fixé à **93,58 €**.

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20220823-2022-ETSPH-015-AR
Date de réception préfecture : 23/08/2022

